

Sujet : [INTERNET] Parc éolien WPD à Ambernac

De : Jupiter Sen <jupitersen@gmail.com>

Date : 21/03/2023 13:00

Pour : pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

Monsieur Drouaud, commissaire enquêteur du projet éolien à Ambernac

Monsieur

Ce projet, constitué de gigantesques éoliennes, représente une menace supplémentaire pour le patrimoine rural des Charentes, patrimoine déjà fortement dégradé, comme aux Deux Sèvres, et au sud de la Vienne, par l'implantation de forêts d'éoliennes industrielles. Cette partie de la région Nouvelle-Aquitaine a été ciblée par les promoteurs éoliens, grâce aux offices désastreux de Ségolène Royal.

Ce projet ne respecte pas la Charte Pays de Charente Paysage Limousine et ces immenses éoliennes auront une grande visibilité tout autour.

De plus, leurs énormes fondations et pieux impacteront le sol, les nombreuses eaux souterraines et les nappes phréatiques, dans un milieu très sensible, proche de la vallée de la Charente. Aucune étude hydrogéologique n'a été réalisée. Les risques de pollution et d'artificialisation sont une réalité. Le coût du démantèlement, comme toujours, est fortement sous-estimé, ce qui implique que quelqu'un d'autre sera responsable le moment venu.

Les espèces protégées présentes dans le secteur n'ont pas été répertoriées par l'étude, et aucune dérogation pour leur destruction n'a été déposée. Les menaces sur la faune volante sont bien réelles et attestées par Charente Nature et les habitants.

Je vous demande, Monsieur, de protéger la France de cette menace, et de donner un avis fortement défavorable à ce projet néfaste.

très respectueusement
Jupiter Sen

Sujet : [INTERNET] enquête d'utilité publique

De : Nathalie MAZOIN <nathalie.mazoin2@gmail.com>

Date : 21/03/2023 15:08

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je suis opposée au projet de construction d'éoliennes à Ambarnac car les éoliennes produisent très peu d'électricité (elles ne fonctionnent que 25% du temps), qu'une grande partie du peu d'électricité produite se perd lors de l'acheminement, que c'est un gaspillage d'argent public qui sert à des entreprises privées. De plus, les éoliennes ont une durée de vie assez réduite (environ 25 ans) et nous ne savons pas les recycler; c'est donc une énorme quantité de déchets que nous produisons en en installant.

Le lobby est très fort et ment aux propriétaires des terrains en leur faisant miroiter de grosses rentrées d'argent sans leur expliquer que, lorsque les éoliennes ne produisent plus, elles deviennent propriété du propriétaire des terrains et que c'est à lui que va incomber le démantèlement et le coût. En fin de compte, le propriétaire ne va rien gagner et va même devoir s'endetter ou vendre l'ensemble de sa propriété pour payer les sommes énormes engendrées par le démantèlement.

Il est également à noter que les éoliennes, bien que présentées comme de l'énergie verte, ne sont en fait pas du tout écologiques. Elles engendrent des problèmes de santé publique, des perturbations chez les animaux tant sauvages que domestiques, etc. Lors de la construction, l'empreinte carbone est énorme puisqu'il s'agit de monstrueux engins qui consomment énormément de carburant, qui travaillent durant de longues journées pour creuser, bétonner, niveler, etc les terrains. A cela s'ajoute le défrichage des arbres et des haies très nocif pour le climat.

Et côté argent public, les routes sont défoncées et elles ne sont pas remises en état si ce n'est peut-être un jour par la DDE, notre argent. C'est encore l'argent du contribuable qui va financer ce que les entreprises publiques détruisent.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut et pour toutes celles que je n'ai pas le temps d'évoquer, **je m'oppose fermement à la construction de ce parc éolien.**

Cordialement

Nathalie Mazoin

Sujet : [INTERNET] participation enquete publique ambernac

De : Roger CHAUMETTE <roger.chaumette0516@orange.fr>

Date : 21/03/2023 15:45

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Roger Chaumette

5 impasse des marais

Aizet

16140 Marcillac - Lanville

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambarnac. Les motifs de cette opposition sont les suivants :

- destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent.
- gigantisme de ces machines géantes de 200 m de hauteur surplombant la vallée de la Charente.
- non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- destruction et menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- études environnementales sous estimées.
- destruction de zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- défrichement d'une partie de zone classée ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- dévalorisation du patrimoine immobilier
- nuisances diverses et variées : bruit des pales, effet stroboscopique, courants vagabonds nocifs pour le cheptel et pour les êtres humains...

- incidence potentielle sur les sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
 - une masse (de 2000 tonnes à 7000 tonnes) de béton ferraillé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
 - tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
 - provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.
- * les éoliennes tournent par intermittences. De ce fait, nécessité de recourir à des centrales à gaz et à charbon pendant les intermittences. Réduction des gaz à effet de serre ?
- * tensions entre les citoyens pro et anti éoliens.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Roger Chaumette

Fait à..... le..... Signature.....

Sujet : [INTERNET] NON au projet éolien d'Ambernac

De : Dominique de Pontfarcy <d2pontfarcy@gmail.com>

Date : 21/03/2023 20:31

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Tout est dit dans les avis des services de l'Etat pour rejeter purement et simplement ce projet.

Pour la MRAE, "l'analyse de l'état initial de l'environnement permet de faire ressortir des enjeux forts tant du point de vue des milieux naturels avec des risques potentiels vis à vis des espèces d'intérêt communautaire que du point de vue des enjeux humains notamment en termes de paysages et de cadre de vie".

Pour la Direction Départementales des Territoires (SEAR) , "le choix du site ne s'est pas fait à l'écart des secteurs écologiques sensibles:pas d'évitement des habitats humides présentant un enjeu fort,pas d'évitement des secteurs boisés ni des zones à fort enjeu,pas d'éloignement des secteurs de reproduction de la bondrée apivore,pas d'évitement des zones de densification des flux migrants".

Et la MRAE de conclure que" le dossier ne permet pas de façon satisfaisante le respect dans le cadre des choix effectués de la séquence "Eviter-Réduire-Compenser" en application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages."

Et comme si cela ne suffisait pas,la zone d'implantation du projet est traversée par deux cours d'eau rattachés à la masse d'eau de la Charente;il s'agit là d'une zone particulièrement humide puisque l'eau est trouvée à 3 mètres de profondeur.Et la MRAE s'inquiète fort justement des risques de remontées de nappe et d'inondations voire de pollution des eaux que pourraient provoquer les aménagements considérables pour l'implantation des éoliennes;la MRAE se demande pourquoi le promoteur n'a pas fait une étude géotechnique sérieuse qui permettrait de définir les caractéristiques des fondations de chaque éolienne "car les travaux sont susceptibles d'imperméabiliser le sol et d'avoir une incidence sur l'écoulement des eaux lors de précipitations abondantes.Elle évoque également des risques de remontée de nappe accru par le poids et les fondations prévisibles des éoliennes.

Le Conseil d'Etat rappelle dans un arrêt du 1er mars 2023 (N°458933) que ".les inexactitudes,omissions ou insuffisances d'une étude d'impact sont susceptibles de vicier la procédure et donc d'entraîner l'illégalité de la décision prise au vu d'une étude que si elles ont pour effet de nuire à l'information complète de la population ou si elles ont été de nature à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative "

Il ne fait aucun doute que cette enquête publique ne répond pas aux questions principales concernant la ressource en eau, la préservation de la biodiversité et le cadre de vie des habitants et on ne peut se contenter des conclusions faites par le promoteur éolien dans ce dossier indiquant que les incidences attendues sont jugées "non significatives" pour ce projet de 3 éoliennes de 200 mètres de hauteur implantées en zone humide protégée.

Je vous demande d'émettre à l'issue de cette enquête un avis défavorable.

Dominique de Pontfarcy